



**WALDBËLLEG**  
COMMUNE DE WALDBILLIG

## AVIS AU PUBLIC

En vertu de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'une demande en autorisation a été introduite à l'Administration de la gestion de l'eau par CLK Constructions Luxembourgeoises K-Home sàrl relative à la gestion des eaux dans le cadre de la construction de quatre maisons d'habitation unifamiliales en bande en zone de protection des eaux souterraines à Christnach.

Waldbillig, le 11 janvier 2018

Pour le Collège échevinal,

Le bourgmestre,



La secrétaire,